

Du statut moral des animaux : universalisme, impartialisme et contextes pertinents

On appelle *statut moral* la protection morale dont bénéficie une entité en vertu de certaines propriétés (intrinsèques, relationnelles) et qui donne lieu à un ensemble d'obligations (voire de droits), de la part des agents moraux, correspondant à ce qu'il est juste ou injuste, permis, interdit ou requis, de faire ou de ne pas faire à cette entité ou eu égard à elle (Warren 1997). Le statut moral définit donc ce qui compte comme un tort moral à son égard et signifie qu'elle est « moralement considérable ». Je défends ici une approche qu'on peut qualifier de contextuelle en éthique (en particulier animale). A partir d'un panorama structurel des principales théories disponibles, je dresse le constat d'un présupposé méta-éthique commun à la plupart des théories de nature impartialiste (utilitarisme, déontologie, droits, contractualisme, capacités), selon lequel les implications d'un statut moral sont exhaustivement déterminées par les capacités intrinsèques de l'entité concernée, et je souligne en regard la complexité de l'objet considéré (pluralité de catégories d'animaux et de contextes et relations plus ou moins pertinents) (I). J'examine plusieurs tentatives de corréler le statut moral d'individus (humains et non humains) à leurs propriétés intrinsèques, en particulier leurs capacités cognitives : l'individualisme moral (Rachels 1990, McMahan 2005) et différentes formes de gradualisme (DeGrazia 2008, Harman 2003, McMahan 2002, 2008). Ces théories présentent des avantages considérables et permettent d'ajuster le statut d'une entité à sa spécificité puisque ce qui peut constituer un tort à son égard dépend en partie de ce dont elle est capable.

Il s'agira néanmoins de montrer leurs déficiences propres et de relever le défi de formuler une théorie concurrente qui ne tombe pas dans l'écueil du *spécisme* (vs. impartialisme fort) ni dans celui du *particularisme* (vs. universalisme). Le premier écueil serait de reconduire un anthropocentrisme axiologique difficile à défendre ; le second de rendre nos normes et nos valeurs relatives à nos conventions, nos intérêts et nos pratiques actuels et contingents. Une approche contextuelle en revanche, rend compte de la sensibilité au contexte du statut moral d'une façon réglée (pertinence) et non arbitraire (meilleure sauvegarde possible des intérêts animaux) sans tomber ni dans l'universalisme ni dans l'impartialisme fort.

La première partie de cette démonstration a deux volets, auxquels correspondent deux catégories de propriétés relationnelles (espèce, contexte) : établir d'une part que ce que McMahan appelle le « *species norm account* » (défendu notamment par Nussbaum 2006) ne conduit pas au spécisme mais permet au contraire d'adapter pertinemment le statut moral à la nature d'une catégorie réelle ; formuler d'autre part une théorie contextuelle qui affine les obligations (en particulier positives) correspondantes à un statut moral donné en fonction de traits saillants des contextes pertinents (cette fois contre Nussbaum). La première étape (II.1) consiste à montrer que l'individualisme moral et le gradualisme conduisent à des apories, aussi bien épistémiques (identification des propriétés pertinentes, problèmes de seuil et de « vague ») que pratiques (atomisme, oubli des considérations écologiques, conséquences humaines lourdes), et qu'il sont plus atteints par leurs conséquences contre-intuitives qu'il ne sont soutenus par leurs bienfaits. La deuxième étape (II.2) est de montrer que même des approches plus modérées (e.g. capacités de Nussbaum) n'échappent à cette dernière objection qu'au prix d'une révision du présupposé méta-éthique évoqué, commun aux approches dites « *capacity-oriented* » (Palmer 2010). La deuxième partie de la démonstration répond aux objections les plus évidentes (III). L'intérêt d'une approche contextuelle n'est-il que d'être plus conforme à nos *intuitions* supposées (III.1) ? On montrera qu'en outre d'être intuitivement (on évoquera une enquête empirique à ce sujet) et pragmatiquement (eu égard aux différents acteurs de la « question animale ») plus puissante, une

approche contextuelle a l'avantage théorique de ne pas requérir d'adhérer au réalisme moral. Sans pour autant être par principe incompatible avec lui, elle peut reposer sur un constructivisme aux présupposés théoriquement moins lourds. Mais le choix de l'une ou l'autre de ces positions méta-éthiques n'affecte pas la plausibilité de la théorie normative élaborée. Pour finir, il faudra répondre à l'objection selon laquelle une telle approche est résolument *partialiste* (III.2). Bien qu'elle fasse droit à certaines partialités, et s'oppose donc à l'impartialisme *fort*, je montrerai que ces partialités peuvent avoir, paradoxalement, une valeur neutre quant à l'agent, qui assure à cette approche sa compatibilité avec un impartialisme *faible* (non spéciste, ni universaliste ni particulariste), ôtant ainsi aux théories rivales le privilège d'un tel avantage et faisant d'elle une théorie robuste à même de répondre aux défis théoriques et pratiques (y compris environnementaux) de l'éthique animale.

Références

- DEGRAZIA David (2008), « Moral status as a matter of degree », *The Southern Journal of Philosophy*, vol. 46, pp. 181-198
- HARMAN Elizabeth (2003), « The Potentiality Problem », *Philosophical Studies*, vol. 114, pp. 173-198.
- MCMAHAN Jeff (2002), *The Ethics of Killing: Problems at the Margins of Life*, Oxford-New York, Oxford University Press
- MCMAHAN Jeff (2005), « "Our fellow creatures" », *Journal of Ethics*, vol. 9, n° 3-4, 2005, pp. 353-380
- MCMAHAN Jeff (2008), « Challenges to human equality », *Journal of Ethics*, vol. 12, n° 1, pp. 81-104
- NUSSBAUM Martha (2006), *Frontiers of Justice: Disability, Nationality, Species Membership*, Cambridge, Mass., The Belknap Press
- PALMER Clare (2010), *Animal Ethics in Context*, New York, Columbia University Press
- RACHELS James (1990), *Created from Animals: The Moral Implications of Darwinism*, Oxford-New York, Oxford University Press
- WARREN, Mary Ann (1997). *Moral Status: Obligations to Persons and Other Living Things*, Oxford-New York: Oxford University Press